



23.09.2021

Communiqué de presse

Prenons les valeurs de l'OMS comme boussole pour protéger la santé des habitant-e-s !

L'OMS réduit les seuils d'exposition des polluants, nous devons donc multiplier les moyens pour protéger la santé des habitant-e-s.

L'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air a pris connaissance avec grand intérêt des nouvelles lignes directrices relatives à la qualité de l'air présentées par l'Organisation Mondiale de la Santé le 22 septembre.

Les travaux menés depuis 15 ans, qui ont conduit à l'abaissement des seuils d'exposition, montrent que la pollution atmosphérique a des effets néfastes sur la santé à des concentrations bien plus faibles que ce qui avait été établi jusqu'alors. Ce message va dans le sens de l'action de l'Alliance qui encourage les collectivités à prendre des mesures pour lutter contre la pollution de fond, même lorsque celle-ci est située en dessous des seuils réglementaires. C'est en effet l'exposition chronique, au jour le jour, de l'organisme à la pollution de l'air qui le fragilise et entraîne de graves conséquences sur la santé et 40 000 décès en France rien que pour les particules fines.

Le seuil limite d'exposition au dioxyde d'azote a été divisé par 4, celui des PM2.5 par 2. Alors que la France est déjà sous contentieux de l'Union Européenne pour dépassement des seuils réglementaires – pourtant bien moins exigeants que les anciennes valeurs guides de l'OMS – nous avons conscience que les mesures pour protéger la santé des habitant-e-s doivent être renforcées. Des leviers existent pour réduire les émissions liées au trafic routier, au chauffage au bois, au secteur industriel et agricole.

Les nouvelles perspectives présentées par l'OMS sont ambitieuses, et nécessitent des politiques publiques à la hauteur des enjeux. Elles doivent être les boussoles de l'action publique. Plusieurs collectivités intégraient déjà les anciennes valeurs guides de l'OMS dans les documents de planification, nous souhaitons que la Commission Européenne prenne en compte ces nouvelles valeurs guides et s'en approche à l'occasion de la révision des seuils réglementaires.

Nous avons conscience que la marche est haute, mais il en va de la santé et de la vie des habitant-e-s. Maintenant qu'il est acté que la pollution affecte la santé à des seuils bien plus faibles que ce que nous imaginions jusqu'ici, les moyens mis en œuvre pour réduire le trafic routier, développer les transports collectifs et actifs, remplacer les chauffages au bois, réorienter les pratiques agricoles doivent être multipliés.

« Principale menace environnementale pour la santé humaine », la pollution atmosphérique doit être identifiée comme enjeu prioritaire de santé publique. Chaque politique publique doit être analysée sous l'angle de la qualité de l'air. L'avenir des habitant-e-s et de nos territoires est entre nos mains.

L'Alliance et l'ensemble des membres de son réseau s'emploient à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour face à cet enjeu majeur et appellent tous les territoires à se mobiliser en ce sens.